

**ARRETE DU MAIRE**  
**Du 30 juin 2023**  
**Réglementation de la circulation à l'occasion de**  
**la cérémonie du Maquis de la Torgue le**  
**mercredi 12 juillet 2023**

Police Municipale

DR/DT/FV/JV

Le Maire de la Ville de TONNEINS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-2,

**VU** le Code de la Route,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par arrêté ministériel du 15 juillet 1974 et modifié par arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu pour une bonne organisation de cette cérémonie de réglementer la circulation sur la D263E le mercredi 12 juillet 2023 de 09h30 à 12h00,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera interdite dans les deux sens sur la D263 entre son intersection avec la route du Bois de Bordes et l'intersection avec la D263.

Une pré signalisation sera mise en place au rond-point de la Tulle (D263E/D120) de 09h30 à 12h00.

Les déviations seront donc :

- Vers Grateloup-Saint-Gayrand D101, D120, D101, D126 dans les deux sens,
- Vers Tonneins D263E, D263 dans les deux sens.

**ARTICLE 2** : Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents. Les véhicules en infraction pourront être conduits dans un lieu de fourrière adapté, sur prescription de l'autorité dont relève la fourrière.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de TONNEINS, Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux, la Police Municipale, la Gendarmerie de TONNEINS sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera remise.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.*

**Fait à TONNEINS, le 30 juin 2023**

**Le Maire,**  
**Dante RINAUDO**